

L'habitat, un secteur clé de la lutte contre le changement climatique

Le secteur du bâtiment est le principal poste de consommation d'énergie en France. Il concentre 44 % de la consommation d'énergie totale du territoire, loin devant le transport, qui y contribue à hauteur de 31 % environ.

A lui tout seul, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO2 par an, soit près du quart des émissions nationales. C'est pourquoi il constitue un domaine clé dans les programmes de transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique.

Rappelons en effet qu' à travers la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou encore la loi climat-résilience, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela signifie qu'il faudra arriver à un état d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait.

Pour cela, une première échéance est fixée à 2030 : à cette date, il faudra avoir atteint 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, et avoir réduit les consommations d'énergie finale de 20 % et d'énergie fossile de 40 % (par rapport à 2012).

Pour y parvenir, il convient de massifier les rénovations des logements en mettant prioritairement l'accent sur l'isolation, mais également sur la ventilation, le chauffage performant, l'éclairage naturel, les équipements économes, le développement d'énergies renouvelables ou encore la sensibilisation des occupants aux économies d'énergie.

Si tous les logements sont concernés, la réglementation relative aux « passoires thermiques » s'est récemment durcie et les logements classés G sur le diagnostic de performance énergétique n'ont par exemple plus le droit d'être mis à la location depuis le 1^{er} janvier 2023, une interdiction qui s'étendra au fil des années aux logements classés F ou encore E.

Les constructions neuves sont également mises à contribution : depuis 2021, la réglementation thermique leur impose de produire autant voire plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Elles doivent donc tirer profit d'une excellente architecture bioclimatique (baies vitrées orientées au sud...), une isolation renforcée, une ventilation performante, des matériaux écologiques, des équipements peu énergivores ou encore une production d'énergie renouvelable, passant par exemple par des panneaux photovoltaïques ou de l'éolien.

L'agence locale de l'énergie et du climat HEOL œuvre pour la transition énergétique et climatique en Pays de Morlaix. Elle offre notamment des conseils neutres et gratuits sur la rénovation thermique et les économies d'énergie. Plus d'infos sur 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org .